

CHSCTC du 28 février 2019

Règlement intérieur du CHSCTC

Demandes de la CGT et Solidaires.

Article 4 : supprimer, dans le passage sur les suppléants 'qui n'ont pas été convoqués' et 'mais sans voix délibérative'.

Article 19 : Remarque sur le délai de 2 mois pour l'édition des PV, qui nous a permis de venir sur le sujet du renforcement du secrétariat du CHSCTC.

Demande d'ajout d'un article sur la présence d'un-e assistant-e de service social en instance sur le ou les points où ils ou elles pourraient être concerné-e-s.

Election du secrétaire du CHSCTC

Pas de candidat. Mme CAMUS, en tant que doyenne des représentants du personnel, accepte le poste.

Ordre du jour

Nous demandons, en intersyndicale, que le point DSI soit reporté à une date ultérieure, car, dans le cadre de cette instance, aucun document ne nous est parvenu pour l'étude de ce point. Nous demandons en outre que ce point soit hors huis-clos, car nous considérons qu'il n'y a pas de remontées individuelles sur des situations de mal-être.

Le Président accepte le report, mais explique que le huis-clos est lié au signalement (même sans fiche) d'une situation de collectif de travail dégradé. Cependant, il est finalement acté qu'il n'y aura pas de huit-clos, à la demande des OS.

Note d'orientation ministérielle

Nous demandons une nouvelle fois que cette note soit suivie d'effets, et qu'elle ne reste pas une succession de bonnes intentions. Nous serons en particulier très attentifs à la prévention primaire, aux RPS, aux moyens donnés aux acteurs de prévention, en particulier aux assistants, mais aussi au renforcement du secrétariat de notre CHSCTC. Nous rappelons que ces points ont été évoqués à de multiples reprises dans l'instance.

Aujourd'hui, nous sommes encore loin de la prévention primaire. Les réorganisations tentent souvent de passer outre l'avis du CHSCTC, ou sont signalées tardivement. Les actions mises en place demeurent majoritairement inefficaces pour faire reculer les RPS. De plus, il demeure une confusion des genres pour les assistants de prévention qui sont souvent des RH, et que les agents ont du mal à percevoir comme acteurs de prévention. De plus, nous réaffirmons que la quotité de travail attribuée aux assistants reste insuffisante.

Nous contestons par ailleurs la fusion des CHSCTC et des CT, car l'expérience (voir dans le privé) montre que les moyens du CHSCTC ont été dilués dans cette fusion. Face à la recrudescence des RPS, il est important que le CHSCTC garde toutes ses prérogatives.

Sur le budget des CHSCT, il est précisé par l'Administration que la mise en réserve n'est pas un gel. Au regard du contexte de restriction budgétaire, nous demeurons très dubitatifs.

Réorganisation du bureau Multicom 2 – DG Trésor

Objectif: Renforcement de la procédure de contrôle des investissements étrangers en France.

Quid de la concertation avec les agents ? Ceux-ci ont-ils été acteurs de cette réorganisation ? En effet, la lecture du document fait plutôt apparaître une information descendante.

L'Administration répond que cette réforme, annoncée et imposée par le gouvernement dès le mois de janvier 2019, a fait l'objet d'une réflexion collective.

La CGT donne un avis favorable, sous réserve que cette réorganisation ait bien été le fruit d'une réflexion collective.

Les champs électromagnétiques

L'ISST rappelle que, sur les champs électromagnétiques, l'obligation réglementaire est, d'une part l'évaluation du risque par le chef de service, et l'annotation de ce risque sur le DUERP.

Démarche d'accompagnement de SEP 2D

L'imminence de la mise en place de cette démarche est peut-être responsable de l'amélioration du climat au sein de SEP2D.

Il subsiste des difficultés liées à l'utilisation de l'application Cigale. De plus, il est demandé à ce que les RPS figurent bien sur le DUFRP.

Travaux de menuiserie à l'IGPDE

Nous nous interrogeons sur la protection des agents face à l'amiante. L'Administration répond que des mesures d'empoussièrement seront faites en test préalablement.

Ces travaux n'ont pas eu à priori d'impact sur la négociation du loyer.

Accès aux bâtiments pour les membres du CHSCTC

Nous demandons qu'une solution pérenne soit trouvée, pour éviter que les demandes soient faites au coup par coup.

Réorganisation du SAFI

Nous émettons des réserves sur le niveau d'impact pour les agents. Nous espérons que les agents ont été réellement associés à ce projet, comme c'est écrit sur la fiche d'impact. Selon nous, les recrutements et les déménagements auront nécessairement des conséquences sur l'installation physique des agents.

L'Administration, considérant ce projet comme peu important, ne demande pas l'avis du CHSCTC. Les OS souhaitent cependant émettre un avis. La CGT souligne que cet avis permet, dans le même temps, d'ajouter un commentaire.

Avis favorable à l'unanimité, avec les réserves ci-dessus émises par la CGT.

Démarche ergonomique au sein des DDAS – Structure CHORUS de Marseille et de Lyon

Il a été fait appel à un intervenant extérieur avec un pilotage de la cellule ergonomique du MEF, dont l'ambition est de réduire les tensions ressenties au sein des structures DDAS et CHORUS de Marseille. Une restitution de cette

démarche sera faite en CHSCTC après juin. La prestation extérieure garantit un peu plus de neutralité pour une structure qui dépend de SRH3.

La CGT s'interroge sur le coût des interventions fréquentes des cabinets extérieurs sur les dossiers d'ergonomie. Ne peut-on envisager un renforcement de la cellule ergonomie du Ministère, ce qui permettrait des interventions moins importantes des cabinets privés et éviterait des délais liés aux appels d'offre.

Revue des missions de la DGE

Compte tenu des niveaux d'information différents qu'ont pu avoir les OS, il sera difficile de débattre utilement et de façon constructive. C'est ce qu'expriment la CGT, Solidaires, FO et l'UNSA. Il y a rupture d'égalité d'information entre les OS. Ce dossier est suffisamment important pour que nous acception d'en débattre dans ces conditions. Nous demandons le report de point.

Situation du collectif de travail dégradé à CAR 1 (DGE)

La CGT fait le constat de la persistance d'une situation de collectif de travail dégradée et demande une expertise par un cabinet extérieur.

Solidaires, FO et UNSA soutiennent cette demande. La CFDT ne s'y oppose pas.

Rapport d'inspection de la DDAS du Finistère (29)

Un certain nombre de sujets ne sont toujours pas réglés : Installations électriques, mesures d'empoussièrement liées à la présence d'amiante, vérifications annuelles d'un ascenseur, exercices d'évacuation non réalisées, exposition au radon. Un déménagement, qui est d'ailleurs à l'étude, pourrait résoudre tous les problèmes.

Registre Hygiène et sécurité

Sur une observation de la CGT, l'ISST souligne que la responsabilité du chef de service de l'ENFIP sur Noisy centre ne peut être engagée à cause de son refus de procéder à un exercice hors vacances scolaires.

Nous demandons encore des poubelles à fermeture automatique pour y déposer les déchets alimentaires, pour réduire la prolifération de souris.

Sur les accès au bâtiment d'Ivry, des efforts d'information sont faits à l'attention des piétons. Reste à savoir si ça va résoudre les problèmes.

Sur Blanqui, où l'Administration est locataire, les problèmes (convecteurs vétustes, pannes de 55 moteurs....) sont en cours de résolution.

Aux abords des bâtiments de Noisy, 2 soucis : La présence d'individus alcoolisés et de pitbulls, et l'impact lié à une programmation de gros travaux début 2020. Apparemment, le problème a été signalé à la Mairie.

Rapport de visite de l'IGPDE

Des réponses ont été apportées à l'ensemble des observations faites sur le rapport. Ainsi, la régie sera mise aux normes de sécurité en vigueur.

Nous déplorons une fois de plus l'absence de la Direction de l'IGPDE qui a laissé seul l'assistante de prévention dans l'instance. Un cadre de proximité a été nommé pour aider l'assistante de prévention. A l'IGPDE, les agents n'identifient pas clairement cette assistante, dans la mesure où elle est aussi responsable RH.